

L'Économie Sociale et Solidaire est un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine auquel adhèrent des personnes morales de droit privé qui remplissent les conditions cumulatives suivantes »:

- 1- Un but poursuivit autre que le seul partage des bénéfices ;
- 2- Une gouvernance démocratique, définie et organisée par les statuts, prévoyant l'information et la participation, dont l'expression n'est pas seulement liée à leur apport en capital ou au montant de leur contribution financière, des associés, des salariés et des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise ;

Contribution de la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire au Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation

- 1- Un but poursuivit autre que le seul partage des bénéfices ;
- 2- Une gouvernance démocratique, définie et organisée par les statuts, prévoyant l'information et la participation, dont l'expression n'est pas seulement liée à leur apport en capital ou au montant de leur contribution financière, des associés, des salariés et des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise ;

3- Une gestion conforme aux principes suivants :

- a) Les bénéfices sont majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité ;
- b) Les réserves obligatoires constituées sont partageables, ne peuvent pas être distribuées

Juillet 2016

Sommaire

| | |
|--|----|
| ➤ Contexte et Enjeux | 3 |
| ➤ Portrait de l'ESS en région Centre-Val de Loire | 5 |
| ➤ L'essentiel..... | 6 |
| 6 propositions à retenir pour 1 changement d'échelle..... | 6 |
| « DEVELOPPER LA COOPERATION TERRITORIALE POUR CONSOLIDER LES FILIERES D'AVENIR » | 7 |
| « DEVELOPPER L'ESS PAR LA STRUCTURATION TERRITORIALE DE SON ACCOMPAGNEMENT » | 8 |
| « EXPERIMENTER ET INNOVER EN ESS » : | 9 |
| « LES RESSOURCES FINANCIERES DES ENTREPRISES DE L'ESS » : | 10 |
| « EMPLOI ET COMPETENCE EN ESS » : | 11 |
| « SOUTENIR LES PROJETS CREATEUR D'EMPLOI » : | 12 |
| De la conférence regionale de l'ESS à la Stratégie Régionale de l'ESS : | 13 |
| ➤ Pour aller plus loin : développement des enjeux | 14 |
| ➤ Annexes..... | 33 |

Contexte et Enjeux

La loi relative à l'Economie Sociale et Solidaire du 31 juillet 2014, dans son article 6, investit les Chambres Régionales de l'Economie Sociale et Solidaire « *de la représentation auprès des pouvoirs publics des intérêts de l'ESS* ».

Nous nous appuyons sur « *ESS 2020, une stratégie partagée pour l'économie sociale et solidaire* » réalisé par la CRESS CVL et ses composantes en 2015, travaux faisant suite à la Loi ESS de 2014, afin d'avoir une vision régionale et un texte de référence partagé par les acteurs de l'ESS et leurs organisations professionnelles régionales.

Aussi, cette contribution s'inscrit dans un schéma commun à l'ESS qui prend en considération notre volonté pour le développement d'une culture de l'ESS en région, pour l'appui à la création, au développement et au maintien des entreprises de l'ESS et pour la promotion de l'ESS par la formation du plus grand nombre à ses principes. Elle se veut en cohérence avec la Stratégie Régionale de l'ESS (SRESS)¹ et la Conférence Régionale dédiée à l'ESS², qui seront toutes deux mises en œuvre fin 2016.

L'ESS est un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine et recoupe toutes les filières présentes sur le territoire régional. Nous souhaitons que le chapitre ESS³ du SRDEII, élément central de la SRESS, corresponde à la mise en place d'une politique transversale en faveur de l'ESS pour sa structuration et sa reconnaissance, et qu'il intègre les spécificités des entreprises de l'ESS (coopératives, mutuelles, fondations, associations).

De plus, l'ensemble de nos préconisations prendront en considération trois points de vigilance :

- la transition écologique,
- l'égalité femme-homme, notamment professionnelle⁴
- et l'égalité territoriale.

Cette contribution est donc faite au nom des entreprises de l'ESS et de leurs organisations professionnelles régionales. Elle vient assoir les contributions qu'elles ont apportées lors du forum ESS des Etats Généraux.

Enjeux

Ancrées sur les territoires, les entreprises de l'ESS apportent son concours à leurs développements. De par leur proximité, elles apportent des solutions nouvelles et développent leurs activités sous une triple dimension : économique, sociale et environnementale.

¹ Article 7 de la loi ESS : « *La région élabore, en concertation avec la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire ainsi qu'avec les organismes et entreprises de l'économie sociale et solidaire, une stratégie régionale de l'économie sociale et solidaire et peut contractualiser avec les départements, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre pour la mise en œuvre des stratégies concertées et le déploiement de l'économie sociale et solidaire sur le territoire régional.* »

² Article 8 loi ESS « *Le représentant de l'Etat dans la région et le président du conseil régional organisent, au moins tous les deux ans, une conférence régionale de l'économie sociale et solidaire [...]* ».

³ Article 2 loi NOTRe : « *[Le SRDEII] définit les orientations en matière de développement de l'économie sociale et solidaire, en s'appuyant notamment sur les propositions formulées au cours des conférences régionales de l'économie sociale et solidaire.* »

⁴ Article 2 Loi NOTRe : « *Le schéma fixe les actions menées par la région en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.* »

Le soutien des politiques publiques régionales aux acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire s'est principalement appuyé depuis une dizaine d'années sur les différents schémas régionaux, notamment le SRADDT, et le SRDES. Différentes actions conséquentes ont permis d'appuyer le développement de cette économie:

- par un soutien aux réseaux régionaux
- par des dispositifs : FINES, Cap Asso, Cap Scop, Cap Jeunes, ID en campagne, DLA
- par le lancement d'appels à projet : Innovation, économie circulaire
- par un soutien aux investissements : Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale
- par un soutien aux dynamiques de coopération territoriales : ID en campagne

Jusqu'à la loi ESS de 2014 aucune politique transversale sur l'ESS n'avait été vraiment initiée par les pouvoirs publics. C'est l'intérêt de la loi ESS d'avoir inscrit la nécessité pour les pouvoirs publics de réaliser dans chaque région un Stratégie Régionale de l'ESS (SRESS).

L'ESS est encore abordée comme un secteur et non comme un mode d'entreprendre fondé sur la quête d'une utilité sociale, environnementale ou collective. Une entreprise de l'ESS et une entreprise classique travaillant sur un même champ d'activité n'apportent pas les mêmes réponses, malgré une apparente convergence quant à l'utilité de leur activité pour la société. L'ESS ne s'intéresse pas qu'aux populations solvables. C'est pourquoi nous affirmons que l'ESS est un mode d'entreprendre différent.

L'ESS est bien souvent évoquée de façon parcellaire ce qui ne permet pas de donner de la visibilité aux enjeux spécifiques des acteurs de l'ESS et de formuler des réponses adéquates à leurs besoins. Elle doit être accompagnée pour renouveler ou pérenniser ses projets, pour modéliser ses expérimentations et surtout, pour « *changer d'échelle* »⁵.

C'est pourquoi l'ESS doit poursuivre son travail de reconnaissance pour une meilleure prise en compte de ses actions dans les politiques publiques. Ensemble, entreprises de l'ESS et pouvoirs publics doivent maintenir leurs efforts pour trouver des stratégies permettant un développement et une consolidation de ces entreprises sur le territoire. C'est l'ambition portée par ces Etats Généraux et par l'appel à contribution pour la rédaction du SRDEII.

Les acteurs de l'ESS doivent pouvoir dialoguer avec les pouvoirs publics pour une meilleure connaissance de leurs actions et pour rendre possibles des projets aux compétences et modes d'action complémentaires. Des rencontres, des coordinations entre acteurs des territoires infrarégionaux qu'ils soient publics, de l'ESS ou non, sont un enjeu majeur pour un développement territoriale ambitieux. Il convient d'accompagner cette dynamique locale par une plus grande mise en réseau des acteurs et par le développement de relations régulières et suivies avec les institutions locales (espaces consultatifs sur les projets de territoire, co-production de réponses aux besoins identifiés, etc.). Ces rencontres permettront un travail d'acculturation, nécessaire au changement de méthode de travail des services administratifs et des acteurs de l'ESS.

La loi NOTRe vient renforcer les compétences en matière d'économie du Conseil Régional et des intercommunalités. Nait alors une interrogation sur la place des bassins de vie dans la construction du schéma, avec la prise en compte (ou non) du travail réalisé lors d'« Ambition 2020 », où les bassins de vie étaient l'échelon support, permettant à des acteurs du territoire de se rencontrer, d'initier un travail d'interconnaissance et de faire émerger une logique de projet et de coopération.

La coopération est une démarche au service du développement économique d'un territoire. De cet engagement à coopérer avec tous les acteurs d'un territoire découle la possibilité pour l'ESS de changer d'échelle, objectif qui motive l'ensemble des propositions qui sont faites dans ce document. Ce changement

⁵ Benoit Hamon a rappelé lors des Etats Généraux de l'ESS du 26 avril à Déols, que l'un des objectifs premiers de la loi qu'il a fait voter était de permettre un *changement d'échelle* de l'ESS dans les territoires.

d'échelle devra être accompagné d'outils d'accompagnement adaptés aux entreprises de l'ESS, qui devront être le fruit d'une co-construction des politiques publiques avec ces entreprises. Les Conférences régionales de l'Economie Sociale et Solidaire pourront être le bon espace de dialogue et de co-construction entre ESS et collectivités.

Cette contribution se veut un outil au service d'une collaboration transversale entre la Région, les collectivités locales et les entreprises de l'ESS pour maintenir, développer ou créer des activités et des emplois de proximité au profit des territoires et des habitants de la Région Centre-Val de Loire.

Portrait de l'ESS en région Centre-Val de Loire ⁶

L'ESS réunit plus d'1 emploi sur 10 en région Centre-Val de Loire

L'ESS représente 10, 5 % des emplois de La région Centre-Val de Loire, soit 85 272 postes salariés. Les associations constituent la famille la mieux représentée au sein de l'ESS sur l'ensemble des indicateurs étudiés avec 81 % des établissements employeurs, 74 % des effectifs salariés, 72 % des effectifs en ETP et 64 % de la masse salariale de l'ESS. Viennent ensuite par ordre décroissant les coopératives (15 % des effectifs de l'ESS), les mutuelles (7 %) et les fondations (3 %). En région Centre-Val de Loire on estime qu'il y a entre 470 000 et 510 000 bénévoles dans les associations, dont entre 190 000 et 205 000 ayant une activité bénévoles régulière.

Une économie au service de la population

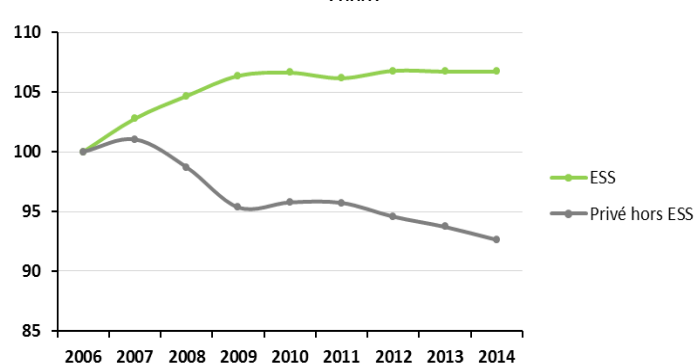
Bien que présente dans tous les secteurs, les entreprises de l'ESS sont prédominantes dans les activités de service. Avec plus de 36000 salariés en région Centre-Val de Loire, l'action sociale est le secteur le plus pourvoyeur d'emplois dans l'ESS et représente 43 % de ses effectifs salariés. De plus, 90 % des services à la personne sont gérés par une structure de l'ESS. Les secteurs également bien représentés sont, par ordre décroissant, les activités financières et d'assurance (60 % des dépôts bancaires se font dans les banques de l'économie sociale et solidaire), l'enseignement, le soutien aux entreprises, la santé humaine (en région Centre-Val de Loire, l'Union régionale de la Mutualité Française représente plus de 200 mutuelles, et plus de 686 000 adhérents soit près de 1,3 million de personnes protégées ; un assuré social sur deux est donc un mutualiste en région), le commerce, le sport et loisir, ou encore les arts et spectacles.

Des entreprises qui créent de l'emploi

Entre 2007 et 2014, l'emploi dans l'ESS en région Centre a connu une croissance de 26% (15.000 postes), alors que sur la même période le reste du secteur privé perdait 7% de ses emplois (42.000 postes). Il s'agit d'une économie qui se développe et s'affirme à l'échelle régionale.

Néanmoins, l'évolution du nombre d'emplois s'est maintenu depuis 2010 et les renouvellements de Cap' Asso y ont certainement contribué en emplois directs et induis.

Evolution de l'emploi dans l'ESS et dans le secteur privé hors ESS entre 2006 et 2014 (Indice base 100 : 2006)



Source : Acoess-Urssaf ; Traitement : Observatoire de l'ESS

⁶ Atlas de l'ESS ; réalisé par l'Observatoire Régional de l'ESS, 2016.

L'Economie Sociale et Solidaire est un **mode d'entreprendre** et de développement économique adapté à **tous** les domaines de l'activité humaine auquel adhèrent des personnes morales de droit privé qui remplissent les conditions cumulatives suivantes »:

- 1- Un but poursuit **autre** que le seul partage des bénéfices ;
- 2- Une **gouvernance démocratique**, définie et organisée par les statuts, prévoyant l'information et la participation, dont l'expression n'est pas seulement liée à leur apport en capital ou au montant de leur contribution financière, des associés, des salariés et des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise ;

L'essentiel

3- Une gestion conforme aux principes suivants :

6 propositions à retenir ...pour 1 changement d'échelle

- a) Les bénéfices sont majoritairement consacrés à l'objectif de **maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise** ;
- b) Les réserves obligatoires constituées, impartageables, ne peuvent pas être distribuées.

L'Economie Sociale et Solidaire est un **mode d'entreprendre** et de développement économique adapté à **tous** les domaines de l'activité humaine auquel adhèrent des personnes morales de droit privé qui remplissent les conditions cumulatives suivantes »:

- 1- Un but poursuit **autre** que le seul partage des bénéfices ;
- 2- Une **gouvernance démocratique**, définie et organisée par les statuts, prévoyant l'information et la participation, dont l'expression n'est pas seulement liée à leur apport en capital ou au montant de leur contribution financière, des associés, des salariés et des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise ;

3- Une gestion conforme aux principes suivants :

- a) Les bénéfices sont majoritairement consacrés à l'objectif de **maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise** ;
- b) Les réserves obligatoires constituées, impartageables, ne peuvent pas être distribuées.

L'Economie Sociale et Solidaire est un **mode d'entreprendre** et de développement économique adapté à **tous** les domaines de l'activité humaine auquel adhèrent des personnes morales de droit privé qui remplissent les conditions cumulatives suivantes »:

« DEVELOPPER LA COOPERATION TERRITORIALE POUR CONSOLIDER LES FILIERES D'AVENIR »

POUR DES PÔLES LOCAUX D'ESS

Pour développer la coopération sur les territoires nous proposons dans un premier temps :

la création de pôles locaux d'Economie Sociale et Solidaire⁷. Ces pôles sont un regroupement d'entreprises de l'ESS et de représentants de collectivités pour définir (sur la base d'un diagnostic territorial économique) les partenariats économiques et opérationnels sur une échelle de bassin de vie. Ceux-ci nécessitent une animation locale, avec une possibilité de représentation régionale. Ils doivent évoluer vers deux types d'espaces :

- **Des regroupements par filières** : Silver économie, économie collaborative, circuits-courts, filière du sanitaire et social, etc... ces filières doivent tendre vers un partage d'objectif entre entreprises de l'ESS et non ESS, permettant de mutualiser des moyens et de se doter d'outils prospectifs.
- **Des projets de coopération économique** : Les Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE⁸) sont une des formes abouties⁹ de coopération territoriale entre entreprises de l'ESS et non ESS (privées comme publiques) et acteurs de la recherche, pour la mise en œuvre de stratégie commune.

Un groupe de travail régional animé par la CRESS travaille avec ses composantes sur ces questions depuis 2015.

Voici ses préconisations :

- 1- Pouvoir identifier ces projets de coopérations
- 2- Permettre l'amorçage de ces projets
- 3- Accompagner la mise en œuvre de ces projets.

Pour aller plus loin sur les coopérations économiques dans l'ESS, Rendez-vous p. 26

⁷ Ils pourront émaner des forums territoriaux voir la fiche « pour un changement d'échelle » p. 13

⁸ Article 9 loi ESS

⁹ Il existe d'autres formes de coopération économiques : Groupement d'employeur, GCSMS Union d'Economie Mixte, SCIC, Groupement d'Intérêt Economique, Groupement d'employeur et de moyen, GCSMS, association, GIP...). Voir le « *Petit guide de la coopération économique* » CRESS CVL et Initiatives et Cité, 2015.

Proposition N° 2

« DEVELOPPER L'ESS PAR LA STRUCTURATION TERRITORIALE DE SON ACCOMPAGNEMENT »

CREADESS – CRÉATION & DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES DE L'ESS

Depuis 2014 des acteurs régionaux de l'ESS (l'URSCOP, le Mouvement associatif, Centre Actif, Coopérer pour entreprendre, l'ADIE, BGE), se réunissent à la CRESS sur la question de l'entrepreneuriat. Ayant fait le constat du déficit de communication sur l'entrepreneuriat en ESS, ils ont participé aux côtés de la chambre à la création du site creadess-centre.fr.

Celui-ci, permet en partie de contribuer à simplifier le parcours des porteurs de projet en offrant une primo information sur les possibilités d'accompagnement et de financement existant en région. De plus il a été démarré un travail de représentation dans les salons, de veille économique, de tour de table, de formation des étudiants. Mais il est urgent d'aller plus loin et de renforcer un réseau qualifié de l'entrepreneuriat en ESS.

L'objectif d'une meilleure captation des projets et des besoins pour orienter au mieux vers les acteurs existant de l'accompagnement et du financement, revient à être associé à un schéma régional de l'accompagnement, de la façon dont a été réalisé celui pour la recherche d'emploi (le Service Public Régional de l'Orientation).

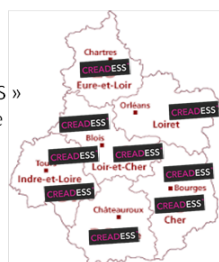
Réseau régional de l'orientation et de l'accompagnement à la création, le développement, le maintien des entreprises de l'ESS

Creadess-centre.fr



53 structures inscrites et 48 en cours.

Création d'un label «ESS» pour une orientation de proximité



Espace régional d'orientation ESS



Des parcours adaptés aux projets
Création et pérennisation des emplois

Actions à mener :

- Poursuivre le référencement des possibilités d'accompagnement pour les entreprises de l'ESS sur le site CREADESS
- Animer une primo information régionale par un numéro vert et un espace entreprendre régional
- Coordonner une formation pour les prescripteurs à l'orientation ESS avec délivrance du « label » CREADESS
- Identifier des lieux dans les bassins de vie pour permettre des permanences aux outils ESS.
- Formaliser des tours de table avec les « accompagnateurs » afin de définir des parcours performant pour les porteurs de projet et les futurs entrepreneurs.

Pour aller plus loin sur le développement des entreprises de l'ESS par l'accompagnement, Rendez-vous p. 23

Proposition N° 3

« EXPERIMENTER ET INNOVER EN ESS » :

LE PARCOURS D'UN PROJET COLLECTIF ET INNOVANT EN REGION CENTRE

L'incubateur de projets collectifs est l'outil manquant en région pour détecter et capter des projets encore au stade de l'idée. Un incubateur en Région Centre-Val de Loire reste à créer.

Cet incubateur pourrait travailler sur la base de partenariat entre

- Les représentants de l'ESS
- Les collectivités territoriales
- Les acteurs de l'innovation ESS

Il pourrait proposer un accompagnement jusqu'à 18 mois. Cet accompagnement se ferait avec les acteurs de l'accompagnement de l'innovation qui bénéficient déjà d'un savoir-faire propre aux nouveaux concepts, tandis que les acteurs de l'accompagnement de l'ESS viendraient apporter une expertise sur les particularités d'entreprendre en ESS. L'incubateur serait généraliste, pour faciliter les rencontres fructueuses et complémentaires ainsi que pour permettre les croisements de compétences, toutes deux sources d'innovation.

Une dimension partenariale entre têtes de réseau de l'ESS et collectivités locales permettrait de mieux couvrir le territoire. L'incubateur pourrait être un outil en lien avec les collectivités locales pour dupliquer une innovation déjà réalisée sur un territoire et l'adapter à leurs besoins et spécificités.

L'incubateur se définirait donc de la façon suivante :

- L'accompagnement de projets collectifs voire coopératifs
- Le projet serait d'envergure régionale
- Le projet serait basé sur un fonctionnement partenarial entre plusieurs structures porteuses, et ouverte sur des structures non ESS (publiques et privées)

Les acteurs qui réfléchissent déjà :

CAE Odyssee Création, la CRESS, le Mouvement associatif, l'antenne régionale de l'URSCOP et Centre actif, avec l'envie d'ouvrir ce travail à toutes les composantes de la CRESS, y compris les mutuelles avec leurs capacités d'innovation dans le domaine de la santé.

Opérateurs potentiels :

Les acteurs déjà impliqués, les banques coopératives, les représentants de collectivités tout échelon confondu, Les représentants de l'ESS, les acteurs de l'innovation et du numérique, les acteurs de l'accompagnement à la création d'entreprise, les financeurs locaux de l'ESS.

*Par ailleurs, l'entrepreneuriat collectif peut s'expérimenter très tôt, via les **Coopératives Jeunesses de Service**¹⁰, qui sont encore à développer sur le territoire*

Pour aller plus loin sur le développement d'innovation et de la coopération en ESS, Rendez-vous p. 25

¹⁰ Voir p. 18

Proposition N° 4

« LES RESSOURCES FINANCIERES DES ENTREPRISES DE L'ESS » :

VERS UNE COOPERATIVE REGIONALE D'INVESTISSEMENT SOLIDAIRE

Relocaliser l'économie est un enjeu de l'économie sociale et solidaire, mais aussi et surtout un moyen pour redynamiser un territoire, une filière, une branche d'activité.

La finance participative, en plus de permettre à des projets de voir le jour, est souvent l'occasion de créer du collectif et de l'engouement citoyen autour d'un projet. En d'autres termes, c'est un moyen de mobilisation, d'abord financier, puis humain.¹¹

L'épargne elle, permet de financer des projets d'une toute autre ampleur que les plateformes de dons contre dons.

La société coopérative financière viendrait capter cette épargne citoyenne.

L'ensemble des partenaires seraient sociétaires de cette société coopérative financière. Par un soutien fort du Conseil Régional, la Région Centre-Val de Loire pourrait être une des premières régions à rapprocher l'épargne citoyenne régionale de projets locaux créateurs d'emplois et de solidarité. Le « circuit court » financier permet de trouver des solutions extra-bancaires pour faire avancer des projets innovants. Elle viendrait en complémentarité des types de financement ESS existant ou à venir.

Enjeux :

- Solutionner des besoins de financements encore non satisfait (entreprise nécessitant un investissement supérieur à 30.000 €)
- Répondre aux enjeux actuels de traçabilité financière
- Créer un projet de dimension partenariale pour le financement des entreprises de l'ESS

Opérateurs potentiels : Les représentants de l'ESS, le Conseil Régional, la Société d'Investissement de France Active (SIFA), d'entreprises, des financeurs de l'ESS nationaux et locaux dont le secteur bancaire et celui de la microfinance.

Actions à mener :

- Réaliser un état des lieux des actions d'épargne citoyenne et de plateforme de crowdfunding actuellement réalisées par les banques et structures de financement de l'ESS
- Identifier les enjeux et manques présent et formuler une réponse adéquate par la création d'un nouvel outil
- Créer une structure fédérant l'ensemble des partenaires,

Pour aller plus loin sur les ressources des entreprises de l'ESS, Rendez-vous p. 28

¹¹ Cette fiche s'inspire d'autres exemples ailleurs : celui picto-charentais de l'ADEFIP, aussi appelée, « j'adopte un projet », et celui Toulousain « Initiatives pour une Economie Solidaire », coopérative d'épargne citoyenne.

Proposition N° 5

« EMPLOI ET COMPETENCE EN ESS » :

LA MISE EN PLACE D'UN POLE EMPLOYEUR DE L'ESS : UDES/CRESS

L'UDES représente l'ESS dans toutes instances de dialogue territorial prévues par le code du travail et de la sécurité sociale, et plus particulièrement sur les questions de GPEC et de formations professionnelles, en coordination avec la CRESS.

Ce pôle permettra de :

- Faciliter l'appropriation par les dirigeants de l'ESS des enjeux liés à la fonction employeurs et au syndicalisme employeur reconnue dans la loi du 5 mars 2015.
- Promouvoir une culture commune des bonnes pratiques ESS aux différents dirigeants de l'ESS.
- Développer les compétences entrepreneuriales.

Pour se faire et en complément des actions déjà citées, l'ESS a besoin de :

- Créer des outils¹² d'observation et de connaissance de l'évolution de l'emploi et des (nouvelles) formes d'emploi.
- Participer à l'évaluation des besoins de formation des salariés et des dirigeants y compris bénévoles.
- Référencer les formations ESS y compris celles portées par des entreprises de l'ESS pour mieux les coordonner et les développer sur les territoires (voire une articulation avec le site Etoile).

Pour aller plus loin sur le développement de la formation, de la professionnalisation et de l'emploi dans l'ESS, Rendez-vous p. 31

¹² Démarrage d'une cellule emploi au sein de l'ORESS regroupant : Uniformation, Unifaf, Pôle Emploi, l'Orfe, l'Insee, l'UDES, la Direccte, le Conseil Régional, l'Urssaf, la DRJSCS.

Proposition N° 6

« SOUTENIR LES PROJETS CREATEUR D'EMPLOI » :

AMPLIFICATION ET ADAPTATION DE CAP ' ASSO

Le Mouvement associatif Centre-Val de Loire et ses réseaux membres souhaitent qu'une dynamique de co-construction avec la Région, maintienne, voire amplifie, le soutien aux projets associatifs permettant la création et la consolidation d'emplois.

Toutes les associations loi 1901 de la région Centre-Val de Loire ayant une mission d'intérêt général et d'utilité sociale, qui contribue au maintien et au renforcement de la cohésion sociale par une meilleure accessibilité de services aux populations, sont éligibles à ce dispositif.

Ce soutien se traduit par :

- Une aide financière suffisante pour permettre la mise en œuvre des projets associatifs prenant en charge tout ou partie du coût du poste et des charges liées au bon fonctionnement du projet
- Un financement pluriannuel, sur 3 ans, sans dégressivité et éventuellement renouvelable.

La mise en place d'un accompagnement par les réseaux associatifs coordonné et animé par Le Mouvement associatif Centre-Val de Loire favorise la qualité et la pérennité des projets et des emplois associés.

- par des formations collectives, soit par du conseil individualisé.
- Le Mouvement associatif Centre-Val de Loire et ses membres ont donc une expérience reconnue en matière d'accompagnement, notamment par la construction d'un réseau de professionnels qui conseille les associations sur l'ensemble du territoire régional.

FOCUS¹³ DEPUIS 2005

Le dispositif Cap'asso du Conseil Régional a été élaboré en concertation avec Le Mouvement associatif Centre-Val de Loire. Il permet d'apporter un soutien financier aux projets d'activités pérennes d'intérêt général, mis en place par les associations, qui ont un impact social sur la population régionale et permettent la création ou la consolidation d'emplois.

Depuis sa création en 2005, le dispositif Cap'Asso, tous secteurs confondus, c'est* :

- 1 761 emplois créés
- 2 973 emplois consolidés
- 11 664 emplois induits**
- 3 663 projets subventionnés
- 112 283 796 euros de subventions attribuées
- 3 451 accompagnements réalisés par les conseillers associatifs, tous secteurs confondus

Pour aller plus loin sur le développement de la formation, de la professionnalisation et de l'emploi dans l'ESS, Rendez-vous p.18 p. 31

¹³ A partir du Focus de la contribution au SRDEII du Mouvement associatif Centre val de Loire. P.10

*données sur la période de mars 2015 à novembre 2015

** c'est-à-dire les emplois des associations ayant sollicité le Cap'Asso mais qui ne sont pas directement affectés au projet financé

DE LA CONFERENCE REGIONALE DE L'ESS A LA STRATEGIE REGIONALE DE L'ESS :

La Stratégie Régionale de l'ESS est une opportunité offerte par la loi¹⁴ pour :

- Valoriser les actions déjà réalisées par les collectivités en faveur de l'ESS
- Rechercher et formuler les nombreux intérêts communs que partagent collectivités et entreprises de l'ESS, ainsi que leur complémentarité dans leur mode d'action.
- Co-construire des objectifs communs et une stratégie régionale
- Organiser le développement de l'ESS dans les territoires et au niveau régional avec une répartition des actions à mener autour des compétences partagées (sport, culture, éducation populaire...)
- Evaluer et perfectionner les politiques publiques en faveur de l'ESS

La Conférence Régionale devient alors un espace de rencontre et co-évaluation de cette stratégie, tous les deux ans. Pour ce faire, des espaces de dialogue entre acteurs de l'ESS et acteurs publics pourraient être créés en amont pour préparer au mieux ce moment : les forums territoriaux.

LES FORUMS TERRITORIAUX

Ces forums territoriaux seraient un ensemble de rendez-vous réalisés chaque année sur la période du Mois de l'ESS, en novembre. Basés sur une méthode participative, ils impliqueraient les acteurs de l'ESS, et des représentants de collectivités territoriales afin de créer un espace de dialogue et de co-construction entre acteurs de l'ESS et pouvoirs publics. L'objectif serait d'en faire un par département, voir un par bassin de vie...

Si les participants pourront choisir les thèmes qu'ils souhaiteraient traiter, les conversations seraient tout de même alimentées par un *état des lieux des politiques publiques actuelles en direction de l'ESS*. Cet état des lieux permettra une prise de conscience du côté des élus de ce qu'ils font déjà pour l'ESS mais aurait également pour but de mettre en avant des collaborations réussies afin de créer un climat positif.

Ce temps d'échange serait également l'occasion chaque année d'actualiser *l'état des lieux* et d'alimenter la *Stratégie Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire*.

Acteurs impliqués: CRESS, ses réseaux régionaux et collectifs ESS, Conseil Régional, Collectivités Territoriales, entreprises de l'ESS.

Actions à mener :

- ➔ Informer les collectivités (élus et techniciens) sur les politiques publiques déjà en faveur de l'ESS (rencontres, réalisation d'un état des lieux des politiques publiques en faveur de l'ESS)
- ➔ Informer et former les collectivités sur la dimension économique des activités réalisées par les entreprises de l'ESS
- ➔ Organiser tous les deux ans des forums pour mobiliser acteurs de l'ESS et représentants de collectivités publiques afin de mettre à jour l'état des lieux des politiques publiques, de déterminer des priorités d'action.
- ➔ Rédiger et communiquer une stratégie régionale de l'ESS

¹⁴ Article 7 de la loi ESS du 31 juillet 2014

L'Economie Sociale et Solidaire est un **mode d'entreprendre** et de développement économique adapté à **tous** les domaines de l'activité humaine auquel adhèrent des personnes morales de droit privé qui remplissent les conditions cumulatives suivantes »:

- 1- Un but poursuit **autre** que le seul partage des bénéfices ;
- 2- Une **gouvernance démocratique**, définie et organisée par les statuts, prévoyant l'information et la participation, dont l'expression n'est pas seulement liée à leur apport en capital ou au montant de leur contribution financière, des associés, des salariés et des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise ;

Pour aller plus loin

- 3- Une gestion conforme aux principes suivants :

- a) Les bénéfices sont majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise ;
- b) Les réserves obligatoires constituées, impartageables, ne peuvent pas être distribuées.

L'Economie Sociale et Solidaire est un **mode d'entreprendre** et de développement économique adapté à **tous** les domaines de l'activité humaine auquel adhèrent des personnes morales de droit privé qui remplissent les conditions cumulatives suivantes »:

- 1- Un but poursuit **autre** que le seul partage des bénéfices ;
- 2- Une **gouvernance démocratique**, définie et organisée par les statuts, prévoyant l'information et la participation, dont l'expression n'est pas seulement liée à leur apport en capital ou au montant de leur contribution financière, des associés, des salariés et des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise ;

- 3- Une gestion conforme aux principes suivants :

- a) Les bénéfices sont majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise ;
- b) Les réserves obligatoires constituées, impartageables, ne peuvent pas être distribuées.

L'Economie Sociale et Solidaire est un **mode d'entreprendre** et de développement économique adapté à **tous** les domaines de l'activité humaine auquel adhèrent des personnes morales de droit privé qui remplissent les conditions cumulatives suivantes »:

| | | |
|-------------|--|-----------|
| I. | 1^{er} enjeu : promouvoir les principes de l'ESS | 16 |
| 1. | Présenter et enseigner l'ESS auprès des jeunes | 16 |
| 2. | Présenter l'ESS aux collectivités dans une logique de collaboration | 18 |
| 3. | Sensibiliser les citoyens..... | 19 |
| 4. | Animer les acteurs de l'ESS sur les bassins de vie pour de créer une dynamique notamment économique | 20 |
| II. | 2^{ème} enjeu : accompagner la création, le développement, la reprise et le maintien des entreprises de l'ESS | |
| 1. | Informers les prescripteurs de l'emploi, de la reprise, de la création et du développement d'entreprise sur les possibilités offertes en ESS. | 211 |
| 2. | Mettre en place des parcours d'orientation et d'accompagnement lisibles et renforcés..... | 22 |
| 3. | Accompagner l'innovation et l'expérimentation des entreprises de l'ESS, tout en permettant leur pérennisation | 244 |
| 4. | Favoriser le développement des coopérations économiques pour renforcer les territoires et les filières d'avenir. | 25 |
| III. | 3^e enjeu : les ressources des entreprises de l'ESS | 27 |
| 1. | Les outils financiers à disposition des entreprises de l'ESS..... | 27 |
| 2. | Faciliter les débouchés des entreprises de l'ESS..... | 2929 |
| IV. | 4^{ème} enjeu : développer la formation, la professionnalisation et l'emploi dans l'ESS | 30 |
| 1. | Accompagner l'adéquation formation/emplois dans l'ESS..... | 30 |
| 2. | Référencer les formations portées par des acteurs de l'ESS | 31 |
| 3. | Anticiper le renouvellement des générations salariées et bénévoles | 31 |

I. 1^{er} enjeu : promouvoir les principes de l'ESS

Présente dans tous les domaines d'activité et sur tous les territoires de la région, capable d'apporter des réponses pertinentes aux problèmes sociaux, économiques et environnementaux, l'ESS n'est pas toujours suffisamment identifiée, même si une reconnaissance certaine se confirme depuis la loi du 31 juillet 2014, et depuis la démarche Ambition 2020, où le Conseil Régional nous avait associé aux côtés des consulaires.

Il est ainsi primordial de travailler à renforcer la connaissance par les habitants de la région de l'ESS, en ciblant notamment les jeunes pendant leur formation sur les questions de la recherche d'emploi, de l'engagement, mais aussi de l'entrepreneuriat y compris dans l'ESS. Ce travail de promotion doit également porter en direction des acteurs de l'ESS eux-mêmes pour renforcer le sentiment d'appartenance et d'identification entre les différents secteurs d'activité et les différentes familles de l'ESS, mais aussi auprès des pouvoirs publics, en sensibilisant et en formant élus et techniciens.

Sensibiliser le grand public est un moyen de faire connaître cette économie et d'inviter chacun à entreprendre des projets grâce aux spécificités qu'elle offre.

1. Présenter et enseigner l'ESS auprès des jeunes

La sensibilisation et l'expérimentation de projets dans l'ESS sont des moyens pour inviter les « jeunes » à s'investir ultérieurement dans cette économie. Des temps de présentation de l'ESS dans les établissements scolaires comme en dehors de la vie scolaire sont un moyen pour les jeunes d'expérimenter l'engagement et l'entrepreneuriat. Rien de tel que d'expérimenter pour mieux apprendre.

● **Toucher un public jeune : Collèges/ Lycées/ Apprentis**

A l'école ou en dehors, des formats ont été trouvés permettant aux jeunes de vivre des projets collectifs ou coopératifs. Introduire l'ESS dans les établissements scolaires permettra de donner corps à des projets. Les dispositifs existants ne sont pas encore suffisamment connus des enseignants. Les Juniors Associations ont démontré leur potentiel d'investissement, et plus récemment, les Coopératives Jeunesses de Service permettent de faire découvrir aux plus jeunes de nouvelles formes d'entreprises.

De manière plus générale, un lien entre les établissements scolaires et les entreprises de l'ESS peut être tissé lors de divers évènements déjà existant, ou en en organisant de nouveaux.

- ➔ Soutenir les professeurs s'impliquant dans « Mon ESS à l'école ».
Le projet intitulé « Mon ESS à l'école » porté par l'ESPER vise à sensibiliser les jeunes à l'ESS. Pour ce faire, une expérimentation est réalisée en classe portant vers la création d'une entreprise de l'ESS par des élèves.
- ➔ Prévoir une présence d'acteurs de l'ESS dans les salons et forums lycéens, et au salon « 2000 emplois, 2000 sourires »
- ➔ Inviter les lycéens dans les forums consacrés ou en lien à l'ESS, et lors des évènements inscrits dans le mois de L'ESS.
- ➔ Inviter les professeurs à venir visiter les entreprises de l'ESS.
- ➔ Soutenir les projets de Junior association
- ➔ Soutenir et mettre en place des Coopératives Jeunesses de Services (CJS) dans chaque département

- ➔ Imaginer ou soutenir des partenariats entre collectivités, associations et Coopératives d'Activité et d'Emploi.

Les CJS se multiplient sur certains territoires et sont une véritable chance pour les jeunes qui y participent d'approcher le monde du travail. Le principe est simple : des jeunes de 16 à 18 ans mettent sur pied leur propre coopérative de travail afin d'offrir des services au sein de leur quartier tout au long de l'été. Outre la rémunération, la coopérative les initie au fonctionnement démocratique d'une entreprise, à l'organisation collective du travail, à la gestion coopérative et au fonctionnement du marché.

L'animation et l'accueil collectif de mineurs sont souvent les premières activités économiques, dites à titre non professionnel, mais qui nécessitent le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA). Des associations qui donnent priorité à l'éducatif leur permettent en plus de découvrir l'ESS. Le service civique est aussi une autre occasion de découvrir l'ESS.

- ➔ Promouvoir le BAFA dans les centres de formation de l'ESS auprès des jeunes (Labélisé CRAJEP et Jeunesse et Sport)

L'apprentissage et l'alternance sont un moyen pour se former, découvrir le monde du travail, et pour faire perdurer le savoir-faire dans les entreprises. Aujourd'hui, les entreprises de l'ESS et plus particulièrement les secteurs de la santé humaine, de l'enseignement de l'action sociale ou encore des activités financières et d'assurance verront de nombreux départs à la retraite d'ici à 2019. Chacun de ces secteurs pourrait accueillir des apprentis dans ses structures. Actuellement, le recours à l'apprentissage est faible. Il serait intéressant de faire une étude sur la capacité d'accueil d'apprentissage des structures de l'ESS, ainsi que de l'état actuel de l'embauche d'apprentis, et les difficultés rencontrées.

Un accompagnement, comme il est réalisé actuellement dans les chambres consulaires, pour inciter les entreprises et les jeunes dans l'apprentissage, pourrait être dupliqué sur le secteur de l'ESS encore trop peu mobilisé sur la question. Ce temps d'apprentissage serait une occasion de faire découvrir l'ESS et ses modes d'organisation aux jeunes, tout comme de valoriser et d'enrichir les pratiques des maîtres d'apprentissage.

- ➔ Réalisation d'une étude sur les possibilités d'accueil en apprentissage des structures de l'ESS
- ➔ Informer et sensibiliser les apprentis sur les métiers et les entreprises de l'ESS.
- ➔ Informer les entreprises de l'ESS sur les possibilités d'accueillir des apprentis relevant des CFA des chambres des métiers
- ➔ A l'instar des Chambres des métiers, soutenir la mise en place d'un poste au sein de la CRESS visant à promouvoir l'apprentissage auprès des entreprises de l'ESS.

- **Développer l'entrepreneuriat en ESS à l'Université avec les PEPITE**

La période où les jeunes sont étudiants à l'université ou en grande école est propice pour leur permettre d'expérimenter l'entrepreneuriat (collectif). En 2015 plusieurs actions d'initiation à la création en ESS étaient

organisées : un concours de simulation à la création d'entreprise de l'ESS était organisé avec le pôle Pépite d'Orléans, et le pôle Pépite de Tours a mis en place le *Social Business*. Les étudiants ont pu ainsi découvrir l'ESS et la création d'entreprise.

L'opportunité de l'insertion d'un module complet dédié à la création d'activité dans l'ESS a été identifiée du fait d'un intérêt réel des jeunes lycéens et étudiants pour les valeurs et principes de l'ESS (partage de la prise de décision, développement durable, productions éthiques et responsables, réponses à des besoins sociaux).

- ➔ Développer les lieux d'information et d'expérimentation de création d'activité en ESS
- ➔ Inclure un volet ESS dans les concours de simulation de création d'entreprise (Ex: Graine de Boite)
- ➔ Initier un groupe de travail pour la création d'un « parcours découverte ESS »
Face au manque de connaissance du travail d'entrepreneur dans l'ESS et au besoin d'accompagnement plus fort chez les moins de 30 ans, un « parcours découverte de l'entrepreneuriat en ESS » serait adressé à des jeunes ayant déjà une envie d'entreprendre. Ce parcours ne pourra être élaboré qu'avec un groupe de partenaires mobilisés de manière à assembler différentes compétences. Ce parcours pourrait conduire les participants vers un incubateur.
- ➔ Développer la création de Coopératives d'Activité et d'emploi CAE^{15 et 16}
Aujourd'hui, il existe 135 CAE en France dont seulement 2 en région Centre Val de Loire
- ➔ Soutenir la création d'un incubateur ESS¹⁷

2. Présenter l'ESS aux collectivités dans une logique de collaboration

L'ESS et les familles qui la composent restent encore peu connues du personnel des collectivités, (techniciens et élus). Pourtant, les structures de l'ESS et les pouvoirs publics partagent le même intérêt pour la satisfaction des besoins des populations et pour les projets d'intérêt général. De plus, des actions en faveur de l'ESS sont bien réalisées, via le soutien aux associations ou à certains secteurs d'activités, comme par exemple, le sanitaire et social. Seulement ces actions ne sont pas toujours reliées au champ de l'ESS. C'est pourquoi une meilleure connaissance réciproque serait le pivot d'une collaboration entre entreprises de l'ESS et collectivités.

- ➔ Réaliser un état des lieux des actions déjà réalisées par les pouvoirs publics en faveur de l'ESS¹⁸
- ➔ Déterminer une stratégie entre collectivités pour les compétences partagées afin de sécuriser des secteurs d'activité (sport, culture, éducation populaire)¹⁹
- ➔ Former les élus et les techniciens sur l'ESS de façon transversale
- ➔ Accompagner les collectivités locales pour le développement de l'ESS sur leurs territoires

¹⁵ Loi ESS, articles 32 et 33 sur la reconnaissance de l'entrepreneuriat salarié.

¹⁶ Décret 2015 – 1363 du 27 octobre 2015.

¹⁷ Voir fiche-action n° 3 « *Expérimenter et innover en ESS* »

¹⁸ Voir fiche-action n° 6 « *De la conférence régionale de l'ESS à la stratégie régionale de l'ESS* »

¹⁹ Voir la contribution du CRAJEP en annexe

Dans une logique de co-construction, un dialogue permettrait un meilleur ciblage des besoins et modes de fonctionnement, pour créer un service efficace au plus près des pratiques. Une phase d'expérimentation pourrait même être prévue avant généralisation de dispositif à l'ensemble du territoire, pour que des retours et modifications soient apportés. C'est un travail d'acculturation, de changement de méthode de travail des services administratifs et des acteurs de l'ESS.

- ➔ Sensibiliser élus et techniciens à la coopération territoriale : Les PTCE, les filières, de pôle ESS...²⁰
- ➔ Former les élus et les techniciens sur le statut SCIC
La loi ESS de 2014, permet aux collectivités d'être sociétaires au sein d'une SCIC jusqu'au 50%, ce qui leur offre une occasion pour créer des projets coopératifs sur leur territoire, et de faire converger des intérêts différents autour d'un projet
- ➔ Cibler les bassins de vie comme espace de dialogue infrarégional
- ➔ Veiller à l'égalité territoriale (avec une vigilance autour des quartiers politiques de la ville d'une part, et une autre sur le maintien d'activités et leur développement en zone rurale).
- ➔ Véhiculer une méthode de concertation avec les acteurs de l'ESS en amont de la création de dispositifs les concernant
- ➔ Impliquer dès l'origine des acteurs de l'ESS dans les Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale

3. Sensibiliser les citoyens

L'Economie Sociale et Solidaire touche le quotidien des citoyens. Que ce soit au club de sport, dans une AMAP, ou encore dans une crèche associative, nombreux sont ceux qui la côtoient au quotidien. Mais au-delà de l'impact quotidien de cette économie, elle est un espace où chacun peut s'investir, bénévolement ou professionnellement, pour se réaliser. Pour sensibiliser le grand public à l'ESS, des actions déjà mises en place sont à soutenir.

Nous avons un rôle à jouer pour la construction d'un sentiment d'appartenance commun au territoire, comme territoire « vécu », territoire « de projet », territoire « de lien et de partage » (qu'il soit économique, social ou solidaire).²¹

- ➔ Promouvoir le mois de l'ESS, réaliser des campagnes de communication, des forums territoriaux, faire de la sensibilisation.
- ➔ Soutenir la création de monnaies complémentaires et locales favorisant l'interconnaissance, et la connaissance des citoyens des acteurs de l'ESS en présence sur leur territoire
- ➔ Contribuer à un site rassemblant les initiatives du territoire, en direction du grand public (cartographie ...)

²⁰ Voir fiche-action n° 1 « Favoriser la coopération territoriale pour consolider les filières d'avenir » :

²¹ Extrait de la contribution de l'ADAR CIVAM (voir Annexe)

4. Animer les acteurs de l'ESS sur les bassins de vie pour créer une dynamique notamment économique

L'interconnaissance des acteurs permet un dialogue et une dynamique locale. Des coopérations leur permettraient de rassembler suffisamment de volume pour répondre à des marchés –publics- notamment pour les fonds européens. Les achats responsables demandent un travail d'interconnaissance entre acteurs publics et structures de l'ESS, et participent également à la mise en réseau et la création d'un dialogue.

- ➔ Organiser des séances d'information sur les dispositifs régionaux, prétextes à la rencontre
- ➔ Organiser des échanges ou des actions au niveau local sur des thématiques ou sujets d'actualités transversaux en inter-réseaux mais en associant tous les réseaux concernés
- ➔ Véhiculer la méthode des diagnostics partagés.

II. 2^{ème} enjeu : accompagner la création, le développement, la reprise et le maintien des entreprises de l'ESS

L'entrepreneuriat est actuellement très présent dans le discours public. Si l'entrepreneuriat entend « création d'entreprise », nous revendiquons un entrepreneuriat multiple quel que soit sa forme juridique, où l'application des 3 principes propres à l'ESS (un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices, une gouvernance démocratique, et une gestion responsable) soit reconnu comme une forme d'entreprendre.

L'enjeu pour les représentants de l'ESS est d'organiser un écosystème favorable à l'émergence et au développement de projets ESS, depuis la phase d'amorçage jusqu'à l'essaimage de projets. Depuis plus de dix ans, différents outils ou dispositifs ont été mis en place en Région Centre-Val de Loire, mais leur articulation peut être optimisée pour plus de visibilité.

1. Informers les prescripteurs de l'emploi, de la reprise, de la création et du développement d'entreprise sur les possibilités offertes en ESS.

L'ESS est aujourd'hui peu présente voire absente au sein des dispositifs publics de recherche d'emploi. Il s'agit d'investir les instances de conseil et d'accompagnement, de sensibiliser et de former les conseillers pour qu'ils puissent informer les demandeurs d'emplois ou les créateurs d'entreprises des possibilités qu'offre le champ de l'ESS.

- ➔ Délivrer une information auprès des conseillers Pole Emploi (via des outils supports types flyers présentant l'ESS, ses modèles, ses moyens de création et de reprise)
- ➔ Mettre en place un système de formations dans le cadre de CREADESS²²
- ➔ Outiller les collectivités et agences par l'organisation de journées techniques dédiées à une meilleure compréhension des cadres stratégiques de développement de l'ESS.
- ➔ Inviter les prescripteurs aux évènements du mois de l'ESS en lien avec leur mission.
- ➔ Coordonner et assurer l'articulation entre l'ensemble des dispositifs régionaux d'appui à la création et à la reprise d'entreprise.
- ➔ Sensibiliser les acteurs de l'accompagnement pour la reprise d'entreprise aux possibilités de transmissions aux salariés sous format SCOP.
- ➔ Favoriser l'entrepreneuriat féminin pour plus d'égalité entre femmes et hommes

²³

Ce besoin d'information ou de formation passe également par la sensibilisation et l'expérimentation de l'entrepreneuriat ou de l'engagement en ESS auprès du public jeune, point que nous avons déjà développé dans la 1^{ère} partie.

²² Voir fiche-action n° 2 : « Développer l'ESS par la structuration de son accompagnement : CREADESS – création & développement des entreprises de l'ESS »

²³ Article 2 Loi NOTRe : « Le schéma fixe les actions menées par la région en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. »

2. Mettre en place des parcours d'orientation et d'accompagnement lisibles et renforcés²⁴

Les projets de l'ESS sont souvent plus complexes que les autres mais l'offre d'accompagnement spécialisée est peu développée. Certains enjeux sont communs à l'accompagnement des entreprises classiques, d'autres sont spécifiques : pluralités des marchés à prendre en compte, non seulement économique mais aussi social et territorial, spécificités du cadre législatif, gouvernance, sources de financements spécifiques... L'accès au financement est structurellement plus difficile, le retour sur investissement n'étant pas la finalité principale de ces projets. Ces différents enjeux nécessitent des systèmes d'informations, des outils d'ingénierie, des modes d'accompagnement qui sont peu développés.

- **Permettre plus d'accessibilité pour l'orientation et l'accompagnement des entrepreneurs de l'ESS**

L'ESS est encore trop peu connue des conseillers. En parallèle du label CREADESS, d'autres actions peuvent être mises en place.

- ➔ Permettre une interconnaissance entre acteurs permettrait une meilleure orientation.
- ➔ Vulgariser et simplifier les démarches administratives

Des lieux collectifs de permanence pouvant aller jusqu'au niveau des bassins de vie (pour plus de proximité) viendraient en complément des dispositifs départementaux et mettraient l'accent sur « **l'économie et la création l'emploi de proximité** » afin de pouvoir accueillir dans un même lieu projets TPE et projets ESS. Cela permettrait de traiter à la fois la création d'emplois dans les TPE, dans le secteur associatif, et sous format SCOP, et permettrait un accompagnement adapté pour les nouveaux entrepreneurs sociaux et solidaires, et pour l'entrepreneuriat féminin.

- ➔ Créer des « *lieux identifiés ESS* » pour permettre la tenue de *permanence* d'accueil, d'orientation, d'accompagnement des projets à l'échelle des bassins de vie

- **Renforcer et structurer l'accompagnement pour des projets plus durables**

Après la phase de création et d'amorçage d'un projet, vient le temps de sa consolidation. Les besoins d'accompagnement ne sont alors pas les mêmes. De nouvelles formes sont à penser, de la part des pouvoirs publics notamment. Outre l'accompagnement humain de conseil, l'accompagnement financier pour une sécurisation des entreprises de l'ESS est un facteur central de leur maintien et de leur développement, par l'accès à de nouveaux « marchés ». Selon une étude de l'ORESS²⁵, 68% des entreprises de l'ESS se tournent vers leurs réseaux et fédérations lorsqu'elles rencontrent des difficultés financières.

²⁴ Voir fiche-action n°2 : « Développer l'ESS par la structuration de son accompagnement : CREADESS – création & développement des entreprises de l'ESS »

²⁵ Le financement des entreprises de l'ESS, 2015.

- ➔ Maintenir le dispositif CAP'ASSO
Depuis sa création en 2005, le dispositif Cap'Asso, tous secteurs confondu, a permis de créer 1 761 emplois, d'en consolider 2 973. Le bilan pose 11 664 emplois induits pour 3 663 projets subventionnés et 3 451 accompagnements réalisés par les conseillers associatifs, tous secteurs confondus
- ➔ Soutenir les têtes de réseaux sectorielles ainsi qu'une organisation de conseillers en capacité de faire une orientation sur les différents statuts de l'ESS (labélisée CREADESS)
- ➔ Développer la veille et l'information sur les ressources (veilles sur les financements, juridiques, retours d'expériences) accessibles aux entreprises de l'ESS et notamment associatives (creadess-centre.fr)
- ➔ **Doubler les capacités d'apports en fonds propres et pour les garanties de prêt à tous les stades de la vie d'une entreprise ESS en s'appuyant sur le réseau France-Active.**

Les projets collectifs sont plus longs à mettre en place, mais leur pérennité par rapport aux entreprises classiques se vérifie notamment dans la durée de vie des SCOP, qui affichent un taux de pérennité à 5 ans de 64 % contre 50 % pour les entreprises classiques²⁶.

- ➔ Développer les volumes et les types de financement en direction des projets coopératifs, via un soutien à l'URSCOP. Le financement de postes d'accompagnement à la création mais aussi et surtout au suivi des SCOP et des SCIC permettrait d'augmenter leur nombre sur le territoire
- ➔ Promouvoir toutes formes de reprise d'entreprise par les salariés, dont celles relevant de l'ESS et plus particulièrement le statut SCOP.

Les projets collectifs, parce qu'ils favorisent la rencontre et la coopération, font toujours preuve d'effervescence. Mais ils doivent être accompagnés. Pour se faire, des formules ont déjà été trouvées, telles que les Coopératives d'activités et d'emploi, les espaces de coworking, les incubateurs à projets collectifs. Le statut d'autoentrepreneur est une forme d'entreprise très solitaire et les outils d'aide à la création d'entreprise sous forme collective sont peu présents sur le territoire. Beaucoup de porteurs de projet émettent le souhait de créer à plusieurs ou d'intégrer une structure avec une dimension plus collective.

- ➔ Soutenir les démarches de création d'accompagnement de projets collectifs.
- ➔ Organiser des séances d'informations collectives, venir en soutien à celles déjà existantes
- ➔ Renforcer l'aide à la création d'activité en intégrant des pratiques collectives dans leur mode de fonctionnement
- ➔ Identifier des projets et des compétences pour proposer des mises en commun
- ➔ Soutenir la création d'un incubateur de projets collectifs²⁷
- ➔ Augmenter l'offre de création d'entreprise individuelle sous forme collective (CAE, incubateur, coworking, ou autre...)

²⁶ Bilan 2015 de la Confédération générale des Scop.

²⁷ Voir fiche-action n° 3 « Expérimenter et innover en ESS »

3. Accompagner l'innovation et l'expérimentation des entreprises de l'ESS, tout en permettant leur pérennisation

Nous devons penser les différents aspects nécessaires pour favoriser le développement d'innovations sociales. Pour ce faire, il semble primordial de créer une culture autour de nouveaux enjeux sociétaux, mais également un cadre financier suffisamment souple pour pouvoir accompagner et outiller les entreprises de l'ESS dans leurs initiatives.

- **Définir et communiquer autour de l'Innovation Sociale**

Aujourd'hui, le terme d' « innovation sociale » doit s'émanciper de l'innovation technologique auquel il est souvent réduit. L'article 15 de la Loi relative à l'ESS lui donne une définition²⁸. Elle concerne autant la portée du projet (le fond) que l'organisation (la forme). Pour qu'une culture du changement s'invite chez les acteurs du territoire de façon à ce qu'ils investissent le champ de l'innovation sociale, cela nécessite un travail d'acculturation et de communication.

- ➔ Distinguer l'innovation sociale de l'innovation technologique
- ➔ Reconnaître sa force en matière de changement
- ➔ Reconnaître l'innovation sociale autant dans la portée que dans la forme des projets.
- ➔ Communiquer sur les formes de projets aboutis
- ➔ Cibler une structure chargée de la veille et de l'accompagnement de projet innovants (incubateurs CAE...) ²⁹
- ➔ Sortir le plus possible de la logique de l'appel à projet trop limité dans le temps pour aller vers « l'appel à manifestation ».
- ➔ S'inscrire dans la politique nationale des « Fabriques d'initiatives citoyennes » lancées par le ministère de la ville de la jeunesse

- **Création d'outils d'accompagnement et d'outils financiers propres à l'expérimentation et à la pérennisation de projets innovants**

Plusieurs outils peuvent être pensés pour favoriser et surtout pérenniser les projets innovants.

- ➔ Venir en soutien à la création d'un incubateur, source de rencontre, et libérateur d'énergie collective³⁰
La création d'un incubateur sur le territoire permettrait, non seulement de dépasser la logique statutaire propre aux familles de l'ESS, mais aussi de

²⁸ Article 15 loi ESS : « Est considéré comme relevant de l'innovation sociale le projet d'une ou de plusieurs entreprises consistant à offrir des produits ou des services présentant l'une des caractéristiques suivantes :
1° Soit répondre à des besoins sociaux non ou mal satisfaits, que ce soit dans les conditions actuelles du marché ou dans le cadre des politiques publiques ;
2° Soit répondre à des besoins sociaux par une forme innovante d'entreprise, par un processus innovant de production de biens ou de services ou encore par un mode innovant d'organisation du travail. Les procédures de consultation et d'élaboration des projets socialement innovants auxquelles sont associés les bénéficiaires concernés par ce type de projet ainsi que les modalités de financement de tels projets relèvent également de l'innovation sociale. »

²⁹ Voir fiche-action n° 3 « Expérimenter et innover en ESS »

³⁰ Ibid.

décloisonner la création d'activité avec les acteurs non ESS. Cet incubateur permettrait d'accompagner les personnes dans la globalité de leur projet (Cf. Contribution de l'ADAR-Civam). Ce projet s'inscrit également dans volonté d'une plus grande lisibilité pour la création d'entreprise car serait une porte d'entrée commune aux porteurs de projets, qu'ils se dirigent ensuite vers le modèle associatif, coopératif, d'entreprise sociale ou d'entreprise classique.

- ➔ Création d'un fond spécifique de financement de l'innovation sociale
- ➔ Inscription d'une ligne innovation sociale dans l'appel à projet innovation
- ➔ Intégrer les acteurs pour l'élaboration de ces outils de façon à ce qu'ils soient réellement accessibles par ceux qu'ils visent. (Cf, ID en campagne)

4. Favoriser le développement des coopérations économiques pour renforcer les territoires et les filières d'avenir.

- **Promouvoir la coopération, en quoi elle consiste, ses avantages, ses statuts juridiques...**

La coopération économique est un principe d'action promu à tous les niveaux : au sein des politiques publiques comme dans les démarches de développement et de structuration des territoires. Elle est une forme d'organisation collective qui permet de créer de nouveaux projets sur un territoire, de diminuer ses coûts de production, ou encore d'innover grâce à l'énergie du collectif. Aujourd'hui, la coopération économique revêt une autre dimension dans un temps où « faire » et « refaire » l'économie est au cœur des réflexions. Coopérer face à la crise, coopérer plutôt que se concurrencer ? La coopération est plus pérenne et structurante qu'une concurrence pouvant être destructrice. Et sur le long terme, la coopération permet des gains d'efficacité.

En ESS, la coopération économique est basée sur un principe de mixité entre acteurs de l'ESS et de l'économie « classique », d'hybridation des ressources (marchandes, non marchandes, non monétaires), et dans une visée d'accroissement des activités.

- ➔ Communiquer sur les atouts de la coopération économique
- ➔ Communiquer sur les différentes formes (juridiques) que la coopération économique peut revêtir (PTCE, Union d'Economie Mixte, SCIC, Groupement d'Intérêt Economique, Groupement d'employeurs et de moyens, GCSMS, association, GIP...)
- ➔ Créer une ingénierie d'accompagnement local à la coopération entre acteurs.
Les collectivités peuvent être un support à l'animation du pôle pour l'ingénierie à la coopération, basée sur des méthodes d'accompagnement des stratégies collectives.

- **Impulser une dynamique coopérative**

Pour créer une dynamique de coopération, les acteurs doivent être volontaires, engagés et en accord sur un projet commun. Si le processus de coopération ne peut pas être imposé par des acteurs extérieurs, il peut néanmoins être impulsé. La collectivité peut impulser une démarche auprès d'acteurs ou de filières, consolider et soutenir des démarches, développer les projets de coopération, animer le processus ou la structuration, suivre et accompagner dans le temps...

La force des PTCE est de créer et partager une dynamique reposant sur la coopération entre acteurs, dont les modèles économiques, hybrides, innovants, mais parfois complexes, répondent aux besoins du territoire.

Les PTCE doivent être soutenus au-delà des appels à projet nationaux. Les collectivités locales ont un rôle déterminant à jouer pour développer ces démarches. « *L'implication des collectivités locales apparaît quasi toujours comme un facteur déterminant d'impulsion financière mais pas seulement : la légitimation, la reconnaissance de l'institution joue aussi un rôle pour installer dans le temps des projets qui explorent des nouvelles façons de créer de la valeur ajoutée et d'organiser le travail.* » ³¹

- Impliquer le rôle des Collectivités dans la création de coopération ³²
- Outiller les réseaux ESS pour favoriser les pratiques de coopération
- Développer les salons d'affaires ESS pour permettre la rencontre et l'interconnaissance
- Développer des groupements solidaires ou une sous-traitance équitable pour répondre ensemble à des marchés
- Créer une plate-forme collective pouvant assurer la relation entre une offre et une demande
- Développer l'information sur des possibilités de financements de projet collectif (Ex : ID en campagne) ainsi que l'accompagnement au montage du dossier.
- Trouver des financements supplémentaires pour les porteurs de projets ayant décroché l'appel à projet PTCE
- Soutenir les projets candidats à l'appel à projets n'ayant pas obtenu la subvention, dans leur démarche de coopération territoriale et économique.
- Etudier les besoins du territoire pour une couverture optimale de l'offre aux outils de démarrage d'activité
Afin d'être au plus près des besoins du territoire, et pour viser une couverture territoriale la plus optimale, une étude devra porter sur l'offre et l'accès à ce type d'outils, de test et de démarrage d'activité sous formes collectives (CAE, incubateurs, coopératives de projet, coworking ESS)
- Renforcer la recherche-action, notamment pour développer des filières d'avenir en Région.
Afin de parvenir à modéliser l'innovation sociale et permettre son passage à l'échelle, un accent doit être mis sur la recherche-action. Ceci permettrait de renforcer les filières d'avenir grâce un dialogue entre chacune d'elle, et d'asseoir la place des entreprises de l'ESS dans ces filières par la reconnaissance de la qualité de ses services.

Des filières d'avenir ont été repérées par l'ORESS (l'économie verte, les circuits-courts, la culture, le tourisme, le numérique, la mobilité, la silver économie, et la formation). L'ESS y détient un fort potentiel de par son implantation et une expertise déjà à valoriser ; mais aussi par ces spécificités (valeurs et modes d'organisation) qui appelle à son développement au sein de ses filières. ³³

- Consolider les filières d'avenir et la place de l'ESS au sein de ses filières (Ex : les structures de l'IAE dans l'économie circulaire, les circuits courts alimentaires)
- Participer au croisement de ces filières pour plus d'innovation
- Maintenir et développer les dispositifs structurant tels qu'ID en Campagne.

³¹ « *Le rôle des collectivités locales dans les dynamiques de PTCE* » RTES, Repères, 2016.

³² Voir fiche-action n° 1 « *Favoriser la coopération territoriale pour consolider les filières d'avenir* »

³³ *La place de l'ESS dans les filières d'avenir en Région Centre - Panorama n°10*, ORESS, 2014

III. 3^e enjeu : les ressources des entreprises de l'ESS

1. Les outils financiers à disposition des entreprises de l'ESS

- **Informier et accompagner sur les possibilités de financement de l'ESS**

Un accompagnement financier est souhaité au-delà de la phase d'expérimentation ou d'amorçage. Les organismes de l'ESS ont des besoins de financements spécifiques du fait :

- de la nature de leurs activités,
- de leurs modèles économiques,
- de la diversité et de la mixité des ressources qu'elles peuvent mobiliser
- de la gouvernance.

Les entreprises de l'ESS ont la particularité de recourir à des financements très divers (commandes publiques, subventions, dons, cotisation, mécénat, recettes d'activité...). Chacune de ces ressources financières répond à des logiques différentes, oriente le projet de l'entreprise et sa structuration. Selon une étude réalisée par l'ORESS en 2015 « *Le financement des entreprises de l'ESS* », face à la baisse des subventions, les entreprises de l'ESS recourent à une diversification de leur financement, mais ce mouvement doit être accompagné.

- ➔ Accompagner à la gestion de ces différentes natures de ressources.
- ➔ Permettre d'asseoir une stabilité financière en privilégiant les financements publics longs (conventions pluriannuelles), et en les pérennisant.
- ➔ Concourir à un soutien méthodologique sécurisant dans la durée les porteurs de projets et les financeurs³⁴
- ➔ Communiquer sur les outils de financements existant (exemple : « prêt ESS » mis en place par la BPI)
- ➔ Conseiller le recours à l'emprunt bancaire pour stabiliser la santé financière lors de développement ou de consolidation de projet.

- **Adapter les outils de financement aux spécificités des entreprises de l'ESS**

Aujourd'hui, certains marchés privilégient de fait les entreprises classiques, soit parce que les documents à fournir excluent de fait les associations soit parce que sont préférées les grandes structures aux petites, sans laisser la possibilité de mutualiser une réponse à un appel d'offre à plusieurs structures.

- ➔ Permettre aux petites structures de répondre à des appels d'offre en ne ciblant pas l'accès à ces marchés sur des structures importantes.
- ➔ Ouvrir le fonctionnement des appels d'offre aux associations
Aujourd'hui, pour certains appels à projets, seules les structures dotées d'un K-BIS peuvent y prétendre, ce qui exclut de fait les associations
- ➔ Faciliter l'accès aux outils financiers existants (exemples : financements européens, BPI, PIA,...) et aux dispositifs de soutien à l'investissement et à l'emploi (type CICE)
- ➔ Appuyer à la création de fonds mutualisés de solidarité financière entre acteurs de l'ESS, en apportant une garantie à ceux-ci.³⁵

³⁴ Contribution de l'Uriopss Centre-Val de Loire au SRDEII

Ces fonds alimentés par ses membres et un partenaire bancaire permettent de procéder à des avances de trésorerie pour des besoins ponctuels à des taux très bas, voir à taux zéro. (Cf le fond de solidarité mis en place par le réseau Actes If en île de France)

- ➔ Soutenir la création de modalités de financement alternatif des activités des structures de l'ESS, par exemple avec la mise en œuvre d'un réseau régional d'échange Barter permettant aux entreprises de valoriser leurs actifs sous utilisés. Ce réseau pouvant largement s'ouvrir au-delà de l'ESS³⁶
- ➔ Maintenir le dispositif CAP'ASSO (11 664 emplois induits pour 3 663 projets subventionnés entre 2005 et 2015)³⁷
- ➔ Adapter le CAP SCOP de façon à inclure les SCIC et les CAE, ou développer un outil spécifique à chacun d'eux
- ➔ Créer un fond de réserve pour la reprise d'entreprises par les salariés en SCOP
- ➔ Renforcer l'accès des jeunes aux outils de financement de la création d'activité (soutenir CAP Jeunes')
- ➔ Eviter l'appel à projet limité dans le temps qui met à mal la créativité des entreprises de l'ESS.
- ➔ Renforcer des instruments financiers tels que les fonds de garantie accessibles à l'ESS y compris les associations
- ➔ Soutenir la mise en place d'un accompagnement sur la structuration économique
- ➔ Mettre en place une finance de circuit court entre épargnant citoyen et structure de l'ESS³⁸

- **Les outils – financiers - pour la restauration du bâti**

Certaines filières, où l'ESS est majoritairement représentée, ont pu acquérir un patrimoine immobilier de par leur activité d'accueil de publics (le sanitaire et social, le tourisme sociale, l'éducation populaire). *L'immobilier représente le second poste du budget des établissements sociaux, médico-sociaux et de la santé après les dépenses de personnel. Les investissements et l'entretien courant sont des externalisations directes auprès des entreprises du bâtiment et concourent au développement économique et au maintien des emplois en région Centre-Val de Loire.*³⁹

Certain de ces parcs immobiliers sont vieillissants. Une réhabilitation serait un moyen de réduire les coûts de fonctionnement, mais aussi et surtout une occasion pour être innovant en ayant recours aux énergies renouvelables de façon plus systématique.

- ➔ Mettre en place des financements adaptés afin d'anticiper les réhabilitations de structures
- ➔ Mettre en place des aides économiques à la construction/réhabilitation de locaux⁴⁰
- ➔ Favoriser les mises à disposition /construction de locaux associatifs partagés pour les associations

³⁵ Extrait de la contribution de l'Antirouille

³⁶ Extrait de la contribution de l'Antirouille

³⁷ Voir en annexe la contribution du Mouvement Associatif CVL

³⁸ Voir fiche-action n° 4 : « Les ressources des entreprises de l'ESS : vers une finance locale ».

³⁹ Extrait de la contribution de l'URIOPSS

⁴⁰ Extrait de la contribution du CRAJEP

- ➔ Adapter le parc des établissements aux enjeux énergétiques et d'accessibilité
- ➔ Favoriser l'hybridation des financements permettant de soutenir les investissements immobiliers

- **Sécuriser l'accès des entreprises de l'ESS aux fonds européens.**

Les structures de l'ESS candidatent peu aux subventions européennes, du fait des contraintes justificatives que l'UE demande et qui nécessitent beaucoup de travail. De plus, les subventions sont versées à posteriori de des actions menées, ce qui suppose une trésorerie solide. Enfin, les projets soutenus par l'UE sont parfois d'ampleur, et les petites structures ne peuvent y répondre. Ici les pratiques de coopération et de mutualisation pourraient trouver du sens.

- ➔ Créer un organisme intermédiaire régional pour donner accès à ses financements aux acteurs du territoire
- ➔ Réaliser une veille sur les financements européens pouvant intéresser les structures de l'ESS
- ➔ Doter le secteur de compétences juridiques afin de pouvoir développer un accompagnement collectif pour pouvoir diversifier et anticiper les demandes de financements européens. Ce service pourrait être développé en lien étroit avec la Région.
- ➔ Sécuriser l'accès aux fonds et les flécher
- ➔ Faciliter l'accès aux fonds européens aux petites structures, sans pour autant parler de saupoudrage
- ➔ Inciter au développement de partenariats européens entre entreprises de l'ESS
- ➔ Participer en amont à l'élaboration et à l'accès des fonds européens.

2. Faciliter les débouchés des entreprises de l'ESS

- **Achats Responsables**

Renforcer l'effet de levier des politiques d'achats publics et privés pour construire des partenariats avec les acteurs de l'ESS.

- ➔ Sensibiliser les responsables des marchés publics par la mise en place de formations, de groupes de travail, ou d'outils de mise en relation pour une meilleure prise en compte dans leur stratégie d'achats
- ➔ Sensibiliser aux achats de proximité et à ses méthodes (allotissement, conditions et pondération lors de l'écriture des marchés publics, clause sociale)
- ➔ Promouvoir les achats « équitables » permis par la loi ESS
- ➔ Développer les salons d'affaires ESS et les Rendez-vous rESSponsables

IV. 4^{ème} enjeu : développer la formation, la professionnalisation et l'emploi dans l'ESS

Les entreprises de l'ESS représentent 10,5 % des effectifs salariés et 11 % des établissements employeurs régionaux. Ces 6600 entreprises connaissent des évolutions organisationnelles qui doivent être accompagnées : professionnalisation des dirigeants (aussi bien salariés que bénévoles), sécurisation des parcours professionnels des salariés ou encore anticipation des départs à la retraite.

1. Accompagner l'adéquation formation/emplois dans l'ESS

● **Participer à l'évaluation des besoins de formation**

L'Observatoire de la CRESS constitue actuellement une « cellule emploi » pour améliorer l'analyse des données sur l'emploi et sur les établissements employeurs de l'ESS en réunissant des producteurs de données et d'analyses sur l'emploi régional. Ce travail favorisera la compréhension du dynamisme du marché de l'emploi dans l'ESS, permettra d'anticiper les besoins en formations/métiers et d'observer l'égalité professionnelle entre femmes et hommes.

- ➔ Soutenir la démarche actuelle autour de la « cellule emploi ».
- ➔ Veiller à une égalité professionnelle femme/homme
- ➔ Mettre en place des formations initiales et continues autour des compétences liées aux filières d'avenir (économie verte, circuit courts, numérique, tourisme, culture, mobilité)
 - Extrait de la contribution de l'URIOPSS : *Compte tenu des besoins de recrutement actuels et à venir dans notre région, il faut soutenir le système de formation supérieure pour former des professionnels médicaux, paramédicaux, des travailleurs sociaux et des cadres dirigeants de structures sociales et de santé.*

● **Des emplois de qualité pour les petites structures**

Le contexte économique et la particularité de certains secteurs d'activité ne permettent pas toujours de pouvoir offrir des emplois de qualité, à temps plein, pérennes. Les acteurs de l'ESS, et notamment pour l'insertion par l'activité économique et les entreprises adaptées de l'ESS, seraient susceptibles de pouvoir développer et consolider des fonctions supports sous réserve de pouvoir se rencontrer et être accompagnés dans cette démarche.

- ➔ Favoriser la mutualisation des emplois partagés.
- ➔ Promouvoir et accompagner les groupements d'employeurs mais aussi de moyens : offre d'accompagnement et de financement adaptés
- ➔ Former les dirigeants bénévoles à la fonction employeur⁴¹

⁴¹ Voir Contribution du Mouvement Associatif au SRDEII en annexe.

- ➔ Soutenir en fonctionnement (éventuellement par des CAP'ASSO) les têtes de réseau sectorielles ESS et professionnalisées qui permettent la mise en place d'emplois de qualité. Pour reprendre la proposition de l'Uriopss, dans sa contribution : « *Le SRDEII pourrait consacrer ce dispositif qui a montré toute sa pertinence pour le développement de projets locaux et la création ainsi que le maintien d'emplois directs et indirects* ».
- ➔ Mettre en place des formations pour les demandeurs d'emploi répondant aux besoins de recrutement du secteur de l'ESS.
- ➔ Développer des GPEC territoriales dans l'ESS

2. Référencer les formations portées par des acteurs de l'ESS

Les structures de l'ESS ont une offre de formation qui n'est que peu véhiculée. Il s'agirait de mener un travail d'information, mais aussi de créer un dialogue entre les différents acteurs de la formation, en complémentarité avec l'UDES qui est en lien avec le CREFOP.

- ➔ Communiquer sur les formations de tous types faites par des acteurs de l'ESS (création d'un catalogue diffusé par le site étoile de la Région ?)
- ➔ Valoriser cette offre de formation auprès des entreprises de l'ESS, mais également auprès du reste du champ économique.
- ➔ Référencer tous les organismes de formations en ESS au RNCP
- ➔ Créer des partenariats entre les acteurs de l'emploi et de la formation
- ➔ Participation au CPRDFP
- ➔ Mettre en place des plateformes d'information et de coordination sur les possibilités de formation à l'ESS et par l'ESS (site portail CRESS ?)
- ➔ Créer un pôle employeur en coopération de l'UDES avec le soutien de la Direccte.⁴²

3. Anticiper le renouvellement des générations salariées et bénévoles

● Des salariés

L'ESS se caractérise par un vieillissement important de ses effectifs salariés. **Plus d'un salarié sur quatre dans l'ESS aura atteint l'âge légal de la retraite d'ici 2021**⁴³. D'ici cette date, un tiers des postes d'encadrement ou de coordination devra être renouvelé. Ainsi, les besoins à venir en ressources humaines concerneront plus qu'ailleurs les postes qualifiés. Le recrutement de jeunes salariés formés à ces fonctions ne compensera pas ces départs massifs car ces postes exigent le plus souvent de l'expérience. Cette évolution expose les organismes de l'ESS à différents risques tels que la perte de compétence et de la valeur propre à la structure, ainsi que des difficultés de recrutement.

- ➔ Développer la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences sur les

⁴² Voir fiche-action n°5 « *Emploi et compétence en ESS : le pôle employeur* ».

⁴³ Panorama ORESS n°4 - Départs à la retraite des effectifs salariés dans l'ESS - Décembre 2011, Observatoire de l'ESS.

Territoires : pouvoir anticiper les départs en retraite et assurer la transmission des valeurs et des projets.

➔ Faciliter les sollicitations auprès de l'ARACT

- **Des bénévoles**

La formation des dirigeants associatifs bénévoles constitue un élément central dans toute politique de développement des compétences des acteurs de la vie associative. Le profil du bénévole change depuis ces dernières années. On assiste à un rétrécissement du temps disponible pour le bénévolat, entraînant un engagement plus ciblé de chacun.

En parallèle, on assiste à une professionnalisation des tâches, conséquence de la complexification du cadre comptable et juridique auquel les associations sont confrontées, demandant ainsi aux bénévoles d'être compétents dans de nombreux domaines. Pour répondre à ces exigences, et pour aider les responsables bénévoles à assumer leurs fonctions, auxquelles ils ne sont en général pas préparés, la formation est devenue impérative.

La formation est donc un puissant facteur incitatif pour renforcer les compétences des bénévoles qui souhaitent s'investir dans une structure associative. La formation des bénévoles doit pouvoir contribuer à conforter l'implication des bénévoles déjà en place tout en permettant de susciter des vocations nouvelles auprès de futurs (es) candidats (es) au bénévolat. La formation est également un moyen de s'ouvrir sur la société civile en général. La formation des bénévoles est indispensable pour la structuration du monde associatif, le bénévolat étant au cœur du modèle associatif et faisant sa spécificité.

En suivant ces formations, les associations du territoire sont ainsi mieux à même de répondre aux problématiques grandissantes auxquelles elles sont confrontées ; cela leur donne les moyens d'apporter une réponse adaptée à leurs objectifs et enjeux.⁴⁴

➔ Développer la formation des dirigeants associatifs bénévoles en s'appuyant sur Le Mouvement associatif Centre-Val de Loire qui propose un programme régional avec :

- des formations intitulées « Socle de compétences du dirigeant associatif »
- des formations dites « sectorielles »

La durée de ces formations varie en fonction des publics et des thématiques traitées.

⁴⁴ Extrait de la Contribution du Mouvement Associatif Centre-Val de Loire

➤ Annexes

L'Economie Sociale et Solidaire est un **mode d'entreprendre** et de développement économique adapté à **tous** les domaines de l'activité humaine auquel adhèrent des personnes morales de droit privé qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

- »
1. Plan d'action 2016 de la CRESS
 2. Contributions des composantes de la CRESS :
 - Contribution du Mouvement Associatif Centre-Val de Loire
 - Contribution du CRAJEP
 - Contribution de l'URIOPSS
 - Contribution de l'Antirouille
 - Contribution de TPC
 - Contribution d'ADAR-Civam
 3. Epargne Solidaire : Présentation d'Initiative pour une Economie Solidaire (lés)
 - a) Les bénéfices sont majoritairement consacrés à l'objectif de **maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise** ;
 - b) Les réserves obligatoires constituées, impartageables, ne peuvent pas être distribuées.

L'Economie Sociale et Solidaire est un **mode d'entreprendre** et de développement économique adapté à **tous** les domaines de l'activité humaine auquel adhèrent des personnes morales de droit privé qui remplissent les conditions cumulatives suivantes »: